

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13275**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences humaines et sciences sociales Licence professionnelle Management des organisations Spécialité Secteur associatif

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Le Recteur, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320n Conception : Etablissement de stratégies de relations publiques et de communication, 332n Expertise sociale et projets sociaux, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est capable d'assurer la gestion d'une petite structure. Il sait également diriger un service administratif, comptable, financier, ou encore de ressources humaines, dans une association de grande taille.

Conformément au cadre juridique et légal pour les associations, il prend en charge la gestion comptable, fiscale et financière de l'association depuis l'élaboration du budget, les déclarations fiscales, jusqu'au montage de dossier de demande de subventions. Il embauche les salariés et établit les contrats de travail.

Par ailleurs, il négocie les contrats avec les collectivités publiques, et organise les manifestations.

L'objectif de la Licence professionnelle Management des organisations, Spécialité Secteur associatif est de former des professionnels capables de :

- Former les responsables de gestion polyvalents dont ont besoin les petites structures associatives de quelques salariés (moins de 10)
- Former les responsables des services administratifs ou opérationnels des associations de taille importante
- Permettre aux salariés d'associations d'atteindre le niveau bac + 3, notamment lorsqu'ils sont candidats aux concours de catégorie A des fonctions publiques (État et collectivités).

- Effectuer les démarches statutaires, réglementaires et juridiques d'une association
- Organiser l'élaboration des projets et contribuer à leur définition
- Présenter et négocier les projets aux responsables et partenaires
- Elaborer et suivre les budgets des projets mis en place
- Organiser le fonctionnement opérationnel de la structure
- Animer une équipe de salariés, ou de bénévoles
- Contribuer au recrutement des salariés
- Assurer ou déléguer la gestion du personnel
- Assurer ou déléguer la gestion comptable et financière
- Assurer ou déléguer la gestion fiscale de la structure
- Définir les orientations de la structure en partenariat avec les instances dirigeantes
- Définir et mettre en place un plan de communication

A l'issue de la Licence professionnelle Management des organisations, Spécialité Secteur associatif, le diplômé est capable de :

- Situer une structure associative dans le champ de l'économie sociale
- Effectuer les démarches légales et administratives concernant les associations
- Organiser de faire fonctionner les instances statutaires d'une association
- Rédiger un document de synthèse présentant le projet d'une structure associative, en intégrant de manière transverse les implications statutaires, les modalités de fonctionnement et d'organisation, les financements.
- Communiquer sur ce projet
- Trouver les ressources d'informations juridiques
- Mesurer les implications des contrats et conventions (de partenariat, de financement, etc)
- Appréhender les responsabilités engagées lors des actions et services rendus aux usagers, ou dans le fonctionnement habituel de l'association
- Lire les documents comptables de l'association
- Saisir des écritures comptables sur un logiciel
- Lire et analyser un compte de résultat et un bilan
- Analyser l'activité de l'association au regard de la réglementation fiscale des associations (instruction fiscale 15/09/1998 et suivants)
- Recueillir les informations relatives aux déclarations fiscales
- Elaborer un budget d'action, ou un budget annuel
- Fixer une tarification en fonction de charges fixes, variables, en tenant compte des subventionnements
- Construire des tableaux de bord analytiques
- Elaborer un dossier de demande de subvention

- Traiter les formalités courantes de la fonction employeur, avec les connaissances suffisantes du droit du travail et des conventions collectives
- Trouver les informations nécessaires pour traiter des situations spécifiques (offres de postes, sanctions, rupture de contrat, licenciement, formation, grève, etc)
- Animer et diriger une équipe
- Conduire une réunion d'équipe
- Gérer des conflits en ayant recours à des outils méthodologiques
- Situer les différents acteurs associatifs, avec une bonne connaissance de la législation sur le bénévolat et le volontariat
- Identifier les bonnes sources d'information en matière de gestion
- Utiliser les outils bureautiques avec efficacité
- Elaborer des tableaux de bord sur tableur
- Utiliser un logiciel de paye ou de comptabilité
- Réaliser un diagnostic de territoire
- Concevoir, poser et analyser une enquête
- Concevoir et mener un entretien
- Elaborer un projet et d'utiliser des outils de conduite et d'évaluation de projet
- Adapter un projet associatif à l'environnement social
- Négocier un contrat ou une convention avec une collectivité en ayant une bonne connaissance de leurs compétences
- Organiser une communication interne
- Mettre en place une communication externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Petites structures associatives de quelques salariés (moins de 10)
- Education Populaire
- Tourisme social
- Humanitaire
- Social, du sport
- Fonctions publiques d'État et/ou de collectivités
 - Adjoint(e) de direction responsable des services comptables et financiers
- Adjoint(e) de direction responsable des ressources humaines
- Directeur/Directrice de petite ou moyenne structure associative
- Directeur/Directrice ou responsable de secteur de structure importante
- Délégué(e) régional(e) ou départemental(e)
- Animateur/Animatrice-Coordonateur/Coordinatrice
- Conseiller/conseillère en développement local
- Assistant(e) de direction
- Assistant(e) de gestion
- Coordinateur/Coordinatrice des dispositifs
- Responsable administratif/administrative
- Responsable d'un secteur d'activités
- Chargé(e) de développement

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

G1102 : Promotion du tourisme local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines : DUT GEA, DUT TC, DUT Carrières sociales, Droit, Sciences économiques, Gestion, Économie gestion, AES, MASS, LEA, STAPS, BTS Comptabilité gestion, Assistant de gestion, PME-PMI, BTS Agricoles (associations d'environnement, forêts, etc.), Lettres ou Sciences pourront également être accueillis lorsqu'ils pourront justifier d'une pratique associative, les étudiant(e)s issus d'autres formations bac + 2 dans les domaines de la gestion, la comptabilité ou le droit (DEUST par exemple) pourront également être accueillis. attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Management des organisations, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission pédagogique de l'IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle – semestres 1 et 2 – 60 ECTS à plein temps

Semestre 1 (30 ECTS)

UE 1 : Environnement spécifique du monde associatif (84 heures, 4 ECTS)

UE 2 : Droit des associations (49 heures, 6 ECTS)

UE 3 : Gestion des associations (98 heures, 8 ECTS)

UE 4 : Organisation stratégique des ressources (119 heures, 8 ECTS)

UE 5 : L'association acteur et producteur dans le contexte économique et social (112 heures, 4 ECTS)

Semestre 2 (30 ECTS)

Projet Tutoré (154 heures)

Stage obligatoire de 16 semaines de mars à juin

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Accès par sélection de dossier et audition par un jury comprenant des enseignants de la formation Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Accès par sélection de dossier et audition par un jury comprenant des enseignants de la formation Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Accès par sélection de dossier et audition par un jury comprenant des enseignants de la formation Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accords institutionnels ou entreprises partenaires : - Confédération des Maisons de Jeunes et de la Culture (CMJCF) - Union Française des Centres de Vacances (UFCV) - Centre National de Formation à l'Animation (CNFA) - Fédération des Oeuvres Complémentaires de l'École Laïque (FOCEL) de Seine-et-Marne - Comité Départemental des Associations de Jeunesse et d'Éducation populaire (CDAJEP) - Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine-et-Marne

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://www.iutsf.u-pec.fr>

IUT Sénart / Fontainebleau

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Site de Fontainebleau

Route forestière Hurtault

77300 Fontainebleau

Historique de la certification :